

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 février 2025 – 20 h 30

Présents : H. Cormorèche, E. Fleury, JL Bourdin, T. Joubert, C. Bouchard, N. Curtet, M. Fayot, S. Larose-Julien, F. Redaud, F. Roucayrol

Absents : L. Derhy, N. Garampon, G. Halle, J. Burdet, R. Breassier, Y. Dhomont, H. Fayard, D. Nguyen.

Pouvoirs : D. Nguyen à F. Redaud, Y. Dhomont à T. Joubert, R. Breassier à H. Cormorèche ; G. Hallé à C. Bouchard

1. Désignation du/ de la secrétaire de séance

S. Larose-Julien est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du conseil municipal du 6 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

3. Election. 3^{ème} Adjointe

M. le Maire précise que N. Garampon a transmis sa démission au Préfet de son poste d'adjointe. Elle n'a pas encore reçu le retour du Préfet, ce point sera présenté au prochain conseil municipal.

4. Commissions municipales. Modifications

M. le Maire informe le conseil de la demande d'E. Fleury de ne plus faire partie de la commission santé. Le nouveau tableau des commissions est approuvé avec ce changement.

COMMISSION	RESPONSABLE	MEMBRES	MEMBRES-EXTERIEURS
Appel d'Offres (travaux publics)	Le Maire et 3 titulaires	3 suppléants	
	JL BOURDIN N. CURTET Y. DHOMONT	F. REDAUD M. NGUYEN T. JOUBERT	
Assainissement - Environnement	JL BOURDIN	R. BREASSIER, E. FLEURY, F. REDAUD	JP DEVRIEUX
Associations	E. FLEURY	C. BOUCHARD, G. HALLE, M. FAYOT	
Autorisations du Droit des Sols (permis de construire etc...)	E. FLEURY	JL BOURDIN, Y. DHOMONT, T. JOUBERT, F. REDAUD, R. BREASSIER	
Bâtiments	T. JOUBERT	R. BREASSIER, Y. DHOMONT, S. LAROSE JULIEN, D. N'GUYEN, F. REDAUD	G. VIRONE F. VIOSAT
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	Président: H. Cormoreche Membres du CM 5 Extérieurs	C. BOUCHARD N. CURTET G. HALLE N. GARAMPON M. FAYOT	B. CORMORECHE A. FAYOT P. FLEURY A.M. PIMENTA DA SILVA, D. VAUDAN
Cimetière	H. CORMORECHE	S. LAROSE JULIEN, T. JOUBERT	
Communication	E. FLEURY	C. BOUCHARD, N. CURTET, M. FAYOT	
Concession service publique (travaux publics)	Le Maire et 3 titulaires	et 3 suppléants	
	JL BOURDIN Y. DHOMONT F. ROUCAYROL	G. HALLE J. BURDET N. GARAMPON	
Conseil Municipal des Jeunes	M. FAYOT	J. BURDET	A. FAYOT
Culture	G. HALLE	C. BOUCHARD, JL BOURDIN, J. BURDET, N. CURTET, M. FAYOT	S. FARENC A. WORMSER
Ecole - Pôle Enfance Restaurant Scolaire	N. GARAMPON	N. CURTET, E. FLEURY, G. HALLE	
Festivités	F. ROUCAYROL	J. BURDET, S. LAROSE JULIEN	A. REY, M. SIMONETTA
Finances	JL BOURDIN	H. FAYARD, E. FLEURY, N. GARAMPON, G. HALLE, T. JOUBERT, F. REDAUD	
Fleurissement	N. CURTET	F. ROUCAYROL, T. JOUBERT, F. REDAUD	
Illuminations	F. REDAUD	T. JOUBERT, N. CURTET, R. BREASSIER, M. FAYOT	C. VIRONE
Informatique - Téléphonie - RGPD	H. FAYARD	F. REDAUD, M. NGUYEN	F. VIOSAT, M. DAVIN
Logements	G. HALLE	N. CURTET, E. FLEURY, N. GARAMPON	E. VIEN
Marchés publics	JL BOURDIN	E. FLEURY, F. REDAUD	
Médiathèque	N. GARAMPON	C. BOUCHARD, N. CURTET	
PAE de la Dombes	F. REDAUD	JL BOURDIN, T. JOUBERT	
Personnel - Gestion RH	H. CORMORECHE	Adjoints uniquement	
Prévention	E. FLEURY	T. JOUBERT	
Relation intergénérationnelle Lire et faire lire	N. GARAMPON	C. BOUCHARD, J. BURDET, M. FAYOT	C. BURDET F. MARTIN-BLONDET Consultante: I. DELBECQ
Révision du Plan Local d'Urbanisme	JL BOURDIN	R. BREASSIER, Y. DHOMONT, E. FLEURY, T. JOUBERT	S. DAVIN, X. DUPONCHEL
Réaménagement salle sportive	E. FLEURY	M. FAYOT, G. HALLE, JL BOURDIN, T. JOUBERT, J. BURDET, F. REDAUD, Y. DHOMONT	Présidents club de tennis et club de basket
Réseau technique de Chaleur - Miscanthus	F. REDAUD	JL BOURDIN, T. JOUBERT, Y. DHOMONT	B. SIMPLEX, JP DEVRIEUX
Salle polyvalente	H. CORMORECHE	T. JOUBERT, JL BOURDIN	
Santé	N. GARAMPON	C. BOUCHARD, JL BOURDIN	
Ancien Restaurant	H. CORMORECHE	E. FLEURY, JL BOURDIN, N. GARAMPON, T. JOUBERT, R. BREASSIER, Y. DHOMONT, S. LAROSE JULIEN, F. REDAUD	
Sécurité	M. N'GUYEN	J. BURDET, L. DERHY, E. FLEURY, T. JOUBERT	G. VIRONE, T. LAPALU
Voirie - Chemins - Eclairage public - électricité - Marché Forain	T. JOUBERT	R. BREASSIER, M. N'GUYEN, S. LAROSE JULIEN, F. REDAUD, Y. DHOMONT	R. BONNET T. LAPALU

5. Salle sportive. Autoriser M. le Maire à signer PC, notices ERP et accessibilité dossier Gaz

E. Fleury 1^{ère} adjointe présente le projet réalisé par le cabinet architectures Mégard de Châtillon sur Chalaronne pour la construction d'une nouvelle salle sportive.

Les plans du projet sont présentés.

La salle permet d'accueillir le club de basket ainsi que d'autres activités. On y accède par un espace d'accueil – bar. Les vestiaires pouvant accueillir deux équipes et l'arbitre sont attenants.

Après délibération, le conseil municipal autorise : M. le Maire à signer le permis de construire de la salle sportive ainsi que les autorisations de travaux nécessaires, dossier Gaz, notices accessibilités et sécurité ainsi que tout document nécessaire au dépôt du permis de construire.

6. Marché espaces verts. 2025-2026. Choix entreprise.

M. Joubert rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour l'entretien des espaces verts pour 2025 et 2026. Trois entreprises ont répondu à la consultation.

Après examen des offres, la proposition de l'entreprise Technigazon, offre basée sur le détail estimatif quantitatif sur les quantités minimales de 16 261 € HT soit 19 513,20 € TTC pour l'année 2025 (soit 32 522 € HT, 39 026,40 € TTC pour les deux années, hors révision des prix pour 2026) est la mieux disante au regard des critères de sélection des offres.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de retenir cette proposition.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- Approuve la proposition de l'entreprise Technigazon, pour une année, renouvelable une fois pendant un an, pour un montant minimal de 16 261 € HT soit 19 513,20 € TTC pour l'année 2025
- Autorise M. le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que l'ordre de service pour prolonger le marché sur l'année 2026 si nécessaire.
- Dit que la dépense est prévue aux Budgets Primitifs 2025 et 2026.

7. RH. Tableau des emplois. Modification

M. le Maire et la commission personnel proposent à l'assemblée de revoir le tableau des emplois afin de mettre en adéquation les besoins et les moyens en personnel, et de permettre la promotion des agents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de créer un poste d'agent chargé de la comptabilité et des RH d'une durée de 35 heures par semaine sur le grade de rédacteur.
- Dresse la liste ainsi modifiée des emplois de la commune à compter du 1^{er} mars 2025.

8. Mise en œuvre de la procédure d'accès à un cadre d'emplois supérieur des fonctionnaires en situation de handicap à un cadre d'emplois supérieur par la voie du détachement

Le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 a apporté les précisions nécessaires pour l'application de l'article 93 de la loi de transformation de la fonction publique qui a instauré un dispositif dérogatoire visant à favoriser la carrière des fonctionnaires titulaires en situation de handicap. Ce décret prévoit que jusqu'au 31 décembre 2026, ces derniers pourront accéder à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur par la voie du détachement dans les trois versants de la fonction publique.

Pour la fonction publique territoriale, il est précisé que le nombre des emplois susceptibles d'être offerts à ce détachement dérogatoire est fixé par l'autorité territoriale et que celle-ci peut déléguer au centre de gestion, sur le fondement de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984, la mise en œuvre de la procédure.

Par délibération n° 2021-11-19 du 21 novembre 2021, le Conseil d'administration du Centre de Gestion de l'Ain a décidé de proposer à l'ensemble des collectivités affiliées intéressées, une convention pour donner délégation au CDG01 pour la mise en œuvre de la procédure d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur instituée en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi par le décret n°2020-569 du 13 mai 2020.

Il s'agit d'une convention par laquelle les collectivités et leurs établissements publics qui le souhaitent, peuvent donner par voie de délibération, délégation au Centre de Gestion de l'Ain pour la mise en œuvre de la procédure de sélection ; cette convention, dont un exemplaire est joint à la présente délibération, doit être signée entre le CDG01 et la commune ou l'établissement intéressé(e).

Le coût de ce service est assuré par la cotisation obligatoire versée par les collectivités ou établissements publics affiliés au CDG01, la prestation ne donnera donc pas lieu à facturation.

Après délibération, le conseil municipal décide :

Article 1 : De confier au Centre de Gestion de l'Ain (CDG01) la mise en œuvre de la procédure de sélection pour l'accès des fonctionnaires en situation de handicap à un cadre d'emplois supérieur.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer la convention correspondante qui restera annexée à la présente.

9. Document unique. Mise à jour. Adoption

Emilie Fleury 1^{ère} adjointe rappelle la délibération du 7 avril 2023 par laquelle le conseil municipal avait approuvé la modification du document unique d'évaluation des risques professionnels pour les agents municipaux.

Elle rappelle que le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 prévoit la création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. M. le Maire précise que la mise en place du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales.

La démarche de réactualisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels a été réalisée par les services municipaux selon la méthodologie proposée par le Centre de Gestion de l'Ain.

E. Fleury présente la mise à jour proposée pour ce risque.

Il convient alors d'approuver le nouveau Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels arrêté à ce jour ;
- Donne mandat à M. le Maire afin d'assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération.

10. CCD. Convention CTG. Approbation

N. Curtet informe le conseil municipal qu'il convient d'autoriser M. le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caf de l'Ain, la MSA, une commune ou une communauté de communes.

Vu le diagnostic social réalisé en 2024 permettant de mettre en lumière l'analyse globale du territoire, à intégrer dans la convention cadre CTG 2025-2029.

Considérant que la signature de la CTG par la Communauté de Communes permet une prise en compte globale des besoins du territoire en matière d'accompagnement de projet politique permettra un soutien financier des postes de chargées de coopération permettant d'assurer la coordination, l'ingénierie et la gouvernance de la politique sociale de la Communauté de Communes.

Considérant que la signature de la CTG par l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de la Dombes permettra :

1. À toutes les communes de bénéficier :
 - D'un accompagnement en matière d'ingénierie sociale (aide à la stratégie, coordination, accompagnement méthodologique, etc.) dans le développement de projets à destination des habitants de sa commune dans tous les champs du domaine social
 - De l'accompagnement financier des partenaires institutionnels dans le cas de développement de projets ouvrant droits à un soutien financier sur la durée de la convention.
 - D'un soutien financier dans le cadre des actions et appel à projets de Grandir en Milieu Rural, dispositif porté par La MSA
 - D'une aide à l'investissement pour les communes qui portent un PEDT et un plan mercredi.
2. Aux Accueils Collectifs de Mineurs soutenus par une ou plusieurs communes et répondant au cadre réglementaire, de bénéficier d'un soutien financier de part de la Caisse d'allocations Familiales de l'Ain sous forme de Bonus de Territoire.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve la Convention Territoriale Globale pour la période 2025- 2029,
- Autoriser M. le Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2025-2029,
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents financiers ou annexes à cette convention pour garantir la mise en œuvre de la Convention.

11. Décisions

- M. Le Maire a signé le devis de l'entreprise Eurovia pour la réalisation d'une aire de retournement pour le camion d'ordures ménagères chemin des Cabanes pour 19 875,64 € HT.
- M. Le Maire a signé le devis de l'entreprise Marcet pour des travaux de fauchage des accotements et élagage pour l'année 2025 pour un montant maximal de 12 500 € HT.

12. Comptes rendus des commissions

- E. Fleury pour la commission associations informe le conseil municipal que l'association de boxe a changé de bureau.
 - E. Fleury pour la commission salle sportive précise que l'APD va bientôt être transmis.
- E. Fleury s'absente.
- JL Bourdin informe le conseil de la réunion qui s'est tenue avec les professionnels de santé mardi dernier. Il présente au conseil municipal les deux projets d'agrandissement de la maison de santé, de création de logements et de reconstruction de l'épicerie. Il précise qu'une mise en concurrence avec un contrat mixte est obligatoire pour répondre au code de la commande publique.

E. Fleury revient.

- N. Curtet précise qu'elle a pris le relais sur une partie des dossiers gérés par N. Garampon le pôle enfance, elle travaille avec C. Bouchard sur la partie Médiathèque. M. le Maire précise que JL Bourdin a repris l'intérim pour l'agrandissement de la maison de santé.
- F. Redaud informe le conseil que l'ouverture des offres pour le réseau de chaleur au miscanthus aura lieu vendredi prochain.
- T. Joubert pour la commission voirie précise que les travaux chemin du Grand Tilleul sont en cours.
- F. Redaud souhaiterait qu'une convention soit établie pour les box qu'il utilise pour du stockage chez Chapel suite à l'incendie de sa maison. Son assurance peut prendre en charge une location.

13. Questions diverses

- M. le Maire informe le conseil que l'Insee nous a communiqué les chiffres de la population au 1^{er} janvier 2025 soit 2365 habitants.
- M. le Maire rappelle que la commune reçoit l'assemblée générale de l'académie de la Dombes le samedi 15 février.
- M. le Maire informe le conseil que des ombrières vont être installées sur les parkings poids-lourds sur l'autoroute.
- E. Fleury informe le conseil que l'accueil des nouveaux arrivants est prévu le samedi 22 mars à 10h30. Elle sollicite la commission festivité pour l'organisation d'un temps convivial.
- M. le Maire remercie la commission festivité pour l'organisation du verre de l'amitié lors de la cérémonie des vœux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45

La Secrétaire de Séance, Sabine LAROSE JULIEN



Le Maire, Henri CORMORECHE

